

2023-2028

PROJET DU SERVICE PREVENTION CICAT

Document validé par le Conseil d'Administration en date du 18 juin 2024



CICAT Association gestionnaire Loi 1901

Siège social : 10, rue de la Maladrerie
28630 LE COUDRAY
Tél : 02.37.28.19.22 – Fax : 02.37.21.48.29
Mail : secretariatchartres@CICAT.fr

62 rue de Varize
28200 CHÂTEAUDUN

4 et 6 rue Porte Chartraine
28100 DREUX
Tél. : 02.37.46.47.94 / Fax : 02.37.50.17.48
Mail : secretariatdreux@CICAT.fr

1. Présentation générale / objet social

Le service a pour mission principale la prévention des conduites addictives et des risques associés ainsi que la prévention et promotion de la santé publique. Il vise à améliorer la santé physique et mentale des habitants de l'Eure et Loir, en évitant, retardant ou réduisant la survenue de conduites addictives et leurs complications. Il favorise l'intervention précoce.

a. En interrelation avec le soin

La Prévention est complémentaire voire même indispensable à l'activité de soins. Le Service Prévention Formation est la vitrine du soin, il informe le grand public des moyens de se soigner et des valeurs portées par l'association et par les CSAPA en général.

Les actions du service Prévention et Formation sont l'occasion de nouer un partenariat plus étroit entre le CICAT et la structure partenaire. Ses interventions permettent d'insuffler une dynamique de prévention des conduites addictives au sein de la structure par l'organisation d'interventions auprès du public et par la formation des professionnels.

Les formations proposées depuis de nombreuses années par le CICAT ont aussi permis de créer un réseau de professionnels sur lequel l'équipe du CICAT peut s'appuyer. De par ces formations, ces professionnels relais détiennent les clés de compréhension des mécanismes de l'addiction. Ils agissent donc plus facilement et ont davantage conscience des possibilités d'accompagnement et du temps qui sera nécessaire. Ce maillage partenarial facilite l'accompagnement des personnes présentant des conduites addictives et se fera également plus précocement.

L'activité de soins est également indispensable pour mener à bien les missions de prévention des conduites addictives. Le service s'appuie sur la réalité du quotidien des personnes accompagnées par le CSAPA pour construire et actualiser son discours. Les professionnels du soin et leur expertise sont également sollicités pour approfondir des thématiques plus particulières et/ou participer à des actions transversales couplant le soin et la prévention.

Ces professionnels sont amenés, par exemple, à intervenir lors de formations, ou présenter leurs missions lors d'interventions auprès de structures partenaires.

b. Une volonté d'agir sur les déterminants de santé

Pour le diagnostic des troubles de l'usage, les critères du DSM 5¹, tels que la poursuite de la consommation malgré les dégâts physiques ou psychologiques, l'incapacité de remplir des obligations importantes ou encore l'existence de problèmes personnels ou sociaux, font état de la problématique médico psychosociale des conduites addictives et laissent entrevoir le besoin de réponses plurielles. Ce constat est en concordance avec le modèle bio-psychosocial du Docteur Olievenstein, selon lequel les usages de drogues reposent sur des facteurs liés à la substance ou l'objet, à l'individu qui consomme et au contexte. « Ces interactions sont fondamentales pour comprendre, pour prévenir et pour soigner

¹ Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders

[...] Il s'agit d'intrications très profondes et complexes qui sont à la source même de l'expérience et, le cas échéant, de la problématique addictive »².

Prévenir les conduites addictives, c'est par conséquent agir sur les composantes médico-psychosociales de cette problématique. L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) parle d'action sur « les déterminants de santé », autrement dit sur les « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations »³. La santé est ainsi le produit d'une multitude de variables qui interagissent de manière complexe entre elles. Ces déterminants de santé vont suivre un gradient social à l'origine des inégalités sociales de santé. Les individus au-dessus dans la pyramide sociale sont en meilleure santé que ceux qui sont en dessous.

« Dès l'initiation des conduites addictives, on note d'importantes inégalités sociales : les enfants, adolescents et jeunes adultes qui ont une situation sociale défavorable présentent plus souvent des niveaux de consommation régulière ou excessive de tabac et d'alcool que ceux issus de milieux favorisés »⁴.

Enfin, agir sur les déterminants sociaux de santé permet alors de réduire les inégalités sociales de santé.

c. Agir en promotion de la santé

La promotion de la santé est le processus qui consiste à permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et d'améliorer ainsi leur santé. La participation de la population est essentielle dans toute action de promotion de la santé. C'est conférer à la population un plus grand contrôle et un plus grand pouvoir sur les décisions qui affectent sa santé, son bien-être et sa qualité de vie. Agir en promotion consiste à se situer dans un processus d'accompagnement des acteurs (les jeunes, les parents, les professionnels etc...) et de renforcement de leurs moyens d'agir.

Dans la Charte d'Ottawa, la promotion de la santé est définie comme : *"le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci... Elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être."*

Un des axes pour favoriser la promotion de la santé concerne l'acquisition d'aptitudes individuelles : *"La promotion de la santé appuie le développement individuel grâce à l'information, à l'éducation pour la santé et au perfectionnement des aptitudes indispensables à la vie. ...elle donne aux gens davantage de possibilités de contrôle de leur propre santé et de leur environnement et les rend plus aptes à faire des choix judicieux..."*

2. Administration du service

a. Coordonnées

CICAT (siège social) – 10 rue de la Maladrerie 28630 LE COUDRAY

Service Prévention et Formation : 34 Avenue Louis Pasteur – Module Y - 28630 GELLAINVILLE

b. Composition de l'équipe

4,5 ETP de chargé de projet et de prévention.

² MOREL Alain et COUTERON Jean-Pierre (2011), L'Aide-mémoire d'addictologie, Malakoff : Dunod., p.55

³ ALLA François (2016), Les déterminants de la santé, Traité de santé publique, Lavoisier : Paris, p.15

⁴ INSERM (2014), Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement. Collection Expertise collective, Inserm : Paris, p.108

c. Cadre d'intervention

L'équipe peut intervenir sur sollicitation ou sur démarchage/prospection qui permettra de répondre à un/des appel(s) à projet ou bien de proposer un devis.

d. Temps de réunion

Des **réunions de service** sont organisées, à raison de 8 par an environ. L'équipe de prévention est présente avec le Directeur du CICAT, de la secrétaire ainsi que la Direction adjointe faisant fonction. Des **réunions informelles** peuvent avoir lieu ponctuellement avec l'équipe de prévention.

e. Gestion du temps de travail

Chaque chargé de projet et de prévention doit travailler 35 heures par semaine pour 1 ETP. Chaque professionnel du service gère son activité (interventions, lieux, horaires...) en fonction de ses missions.

f. Gestion des déplacements

Deux véhicules de service sont mis à disposition pour l'ensemble du service. Il arrive d'utiliser son propre véhicule personnel lorsque le lieu d'intervention est plus proche du domicile du salarié que son lieu habituel de travail. Dans ce cas-là, il est nécessaire d'établir un ordre de mission.

g. Télétravail

Lorsque l'activité le permet et que le salarié le souhaite.

h. Accompagnement du salarié

Le chargé de projet et de prévention peut bénéficier de formations dans le cadre de son activité.

i. Communication, diffusion de l'information

Le service Prévention et Formation communique via différents canaux de communication :

- Site internet
- Page Facebook
- LinkedIn

Le service communique auprès des partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux sur les actions menées.

j. Gestion des locaux

Le CICAT loue un local pour le service Prévention et Formation.

k. Place des stagiaires

Le service Prévention et Formation peut être amené à accueillir et accompagner des stagiaires.

3. Nature de l'offre

a. Programmes probants :

○ Le programme UNPLUGGED



Objectif : Prévenir les conduites addictives en travaillant sur l'influence sociale et le développement des compétences psychosociales

Public ciblé : Collégiens en classes de 6^{ème} / 5^{ème}

Modalités d'intervention :

1 formation de 2 jours des co-animateurs (enseignants, CPE, infirmier de l'équipe éducatives du Collège...). Transfert de compétences sur 3 ans.

12 séances en co-animation (1h/semaine) + une 13^{ème} séance facultative auprès des élèves

Financeurs : Agence Régionale de Santé Centre Val-de-Loire / FLCA

Porteur : Fédération Addiction

Développeur du programme : CICAT

Animateur et formateur : CICAT

○ Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)



Objectifs :

- Valoriser et soutenir les compétences parentales,
- Développer les compétences psychosociales des enfants
- Renforcer et faciliter les relations parents-enfant

Public : toutes les familles avec des enfants de 6 à 11 ans, de celles qui se posent des questions « pour faire encore mieux », à celles qui se sentent dépassées.

Modalité d'interventions : implantation du programme PSFP au sein d'une collectivité, d'une association, d'une structure qui reçoivent et accompagnent des familles

- Accompagnement du chargé de prévention du CICAT dans le déploiement du programme : recherche/demandes de financements, communication, formations, soutien...

- Un Référent PSFP est nommé et est nécessaire pour mener à bien l'implantation et l'animation du programme sur le territoire donné.
- Afin de mettre en place PSFP, le chargé de prévention du CICAT (développeur PSFP) anime :
 - Une formation de 2 jours auprès des partenaires du territoire œuvrant auprès des familles du territoire d'implantation (CD28, CCAS, enseignants, animateurs/directeurs Centre de Loisirs, associations...) et les animateurs du programme.
 - Une formation approfondie de 3 jours auprès des animateurs PSFP
- Le transfert des compétences auprès avec le référent PSFP et les pour les rendre autonomes progressivement.
- Participants : 10 familles avec 12 enfants maximum
- Une garde d'enfants est proposée aux familles ayant des enfants de moins de 6 ans.
- **Supports d'animation** : 3 livrets à destination des animateurs (groupe enfant, groupe parents, groupe famille) et un accès à la plateforme <https://clefparentalite-psfp.com/>

Temporalité : 14 séances, animées par 4 animateurs (2 animateurs avec le groupe enfants et 2 autres avec les parents)

1 fois par semaine, 2 heures par séance :

- 1^{ère} heure : le groupe enfants et le groupe parents séparés
- 2^{ème} : les 2 groupes réunis

Financeurs :

Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, FLCA, MILDECA

Porteur : CODES 06

Développeur du programme : CICAT

Formateur : CICAT

○ **Programme TABADO**



Objectif : Accompagner les élèves fumeurs à l'arrêt ou la baisse du tabac.

Public : élèves des lycées professionnels, CFA, MFR

Modalités d'intervention :

- Entre septembre et avril de chaque année scolaire
- Une session initiale d'information sur les effets du tabagisme sur la santé, le tabac et ses dérivés, et les étapes du programme pour les fumeurs volontaires souhaitant changer leur comportement. Les classes les plus âgées bénéficient de cette action collective.
- Des stands sont tenus pas les chargés de prévention du CICAT afin d'échanger et sensibiliser les autres élèves de l'établissement.
- Des consultations individuelles auprès d'un professionnel de santé. Il donnera des conseils et une aide pour l'arrêt du tabac. Si nécessaire, un traitement de substitution nicotinique pourra être proposé. Ces entretiens individuels se font avec les élèves volontaires, qui s'inscrivent au programme.

- 2 ateliers motivationnels : l'objectif est de renforcer la motivation à arrêter de fumer, par petits groupes. Ces ateliers se font également avec les élèves volontaires.

Financement : InCA (Institut contre le Cancer)

Porteur : APLEAT ACEP

Développeur du programme : CICAT

Animateur : CICAT

b. Programmes prometteurs

○ TINA ET TONI



Objectif : Développer et renforcer les compétences psychosociales (CPS) chez les jeunes enfants.

Public : Enfants âgés entre 4 et 6 ans

Modalités d'intervention :

- 14 séances, 1 fois par semaine
- Lieux d'intervention : écoles maternelles (Moyenne section et/ou Grande section), écoles élémentaires (CP), centres de loisirs...
- Un livret d'animation et un livret pour les élèves sont proposés, ainsi qu'une formation d'une journée pour les enseignants. Le transfert des compétences auprès de l'équipe se fait sur 3 ans, pour la rendre autonome progressivement.

Financeurs : ARS Centre Val de Loire / Fonds FIR

Porteur : CICAT

Formateur départemental : CICAT

○ Programme OSCAR



Objectif : Prévenir des conduites addictives en travaillant les compétences psychosociales.

Public : Elèves en classe de CM1 / CM2

Modalités d'intervention :

- 9 séances hebdomadaires

- Formation auprès des enseignants : 1 jour (découverte du programme OSCAR, des séances d'animation, travail sur les compétences psychosociales).
- Co-animation et transfert des compétences entre l'enseignant et le chargé de prévention.
- Accompagnement sur 3 ans.

Financeurs : ARS

Porteur : OPPELIA VRS 41

Animateur et formateur : CICAT

○ **Programme CAP COLIBRI**



Objectif : Prévenir les conduites addictives et les risques chez les jeunes de 15 à 20 ans en favorisant le développement de leurs compétences psychosociales.

Public : élèves de lycées généraux et technologiques

Modalités d'intervention :

- 9 séances d'1 heure, une fois par semaine
- Une formation auprès de l'équipe enseignante
- 2 jours pour ceux non sensibilisés aux compétences psychosociales
- et pour tout enseignant souhaitant animer la formation 1 journée de formation aux contenus et outils du programme CAP COLOBRI

Un livret d'animation et un livret pour les élèves sont proposés, ainsi qu'une formation de 2 jours pour l'équipe éducative. Le transfert des compétences auprès de l'équipe se fait sur 3 ans, pour la rendre autonome progressivement.

Porteur : Opellia VRS et formateur départemental

Financeurs : ARS et MILDECA

Porteur : OPPELIA VRS 41

Animateur : CICAT

○ **Programme AUTONOMIA**



Objectif : Mettre en place une combinaison d'actions de prévention des conduites addictives adaptée et graduée dans les lieux d'accueil des mineurs placés

Public : Professionnels des institutions et adolescents âgés de 12 à 18 ans

Modalités d'intervention :

- Des séances de formation auprès des professionnels en demi-journées (entre 2 et 4 selon les besoins de l'établissement, sur les thématiques addictions et compétences psycho-sociales)
- Des séances thématiques auprès des jeunes des structures (thématiques produits ou CPS, définies en amont avec l'équipe)
- Des séances avec des intervenants extérieurs, en co animation avec le chargé de prévention, visant à prolonger la réflexion et les actions engagées
- La possibilité de mettre en place des entretiens individuels avec un professionnel du soin et/ou d'organiser des ateliers motivationnels, par le service prévention, dans une démarche collective d'arrêt ou de diminution des consommations
- Formations approfondies, sur des thématiques définies avec les professionnels

Financeurs : Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire

Porteur : CICAT

Animateurs : CICAT et Oppélia VRS

○ **Programme META**



Objectif : Faciliter au plus grand nombre de s'émanciper du tabac et des autres addictions.

Public :

- Toute personne majeure habitante d'Eure et Loir ayant une conduite addictive
- Professionnels des domaines du médical, paramédical, bien-être, psychologie, diététique, périnatalité et du sport adapté.

Modalités d'intervention :

- Plateforme META accessible sur le site internet du CICAT (www.cicat.fr/meta) où est répertoriée tous les professionnels ayant conventionné avec le CICAT.
- Communication : site internet du CICAT, Facebook, LinkedIn
- Campagnes nationales : actions de prévention et de sensibilisation auprès de tout public dans le cadre des campagnes nationales telles que : Mois sans tabac, Dry January, Journée Mondiale sans tabac, Semaines d'informations à la santé mentale...
- Rencontres entre professionnels de santé afin de créer du lien et des échanges.

Financeur :

Non financé en 2023 : Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire

Porteur : CICAT

c. Facturation

Le Cicat co construit des actions sur demande de devis :

- Service National Universel (SNU)
- Centre de formations
- Champ de la justice : Interventions auprès du tribunal (stage « stupéfiants », délits routiers à la demande de l'Assoedy), UEMO, SPIP, UEHC
- Interventions en entreprises, en établissements spécialisés, centres sociaux...
- Champ de la protection de l'enfance (MECS, Fondation D'Auteuil...)
- Champ de l'Education populaire
- Champ de la parentalité

d. Actions financées par des AAP

- Missions Locales (cofinancement FAJ / Mildeca)
- Mois Sans Tabac (CPAM)
- QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville)

D'autres subventions sont mobilisables (CAF et MSA, Conseil Départemental Enfance et Famille, Projet sécurité routière, Préfecture, Conseil Régional, Fondations, FSE (Fonds Social Européen), mécénats, mutuelles, ministère de l'Education Nationale...)

e. Actions ponctuelles de Promotion et Prévention Santé

- Playa tour
- SISM (Semaines d'Information à la Santé Mentale)
- Forum santé/CPTS

4. Formation

a. Formations générales

Public :

Tout professionnel social, médical ou médico-social, exerçant en institution ou en libéral

Objectifs	Contenu
<p><u>Niveau I :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir les connaissances de base en addictologie - Acquérir les compétences pour prévenir et réaliser un repérage précoce des conduites addictives - Développer les capacités à accompagner les personnes par l'appropriation des outils d'entretien motivationnel - Avoir les moyens d'orienter vers une structure spécialisée en addictologie le moment venu. <p>S'inscrire dans un réseau de professionnels ressource en addictologie en favorisant le travail partenarial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales et représentations - Réduction des risques - Prévention et promotion de la santé - Les soins en addictologie - Mécanismes psychiques - Compétences psychosociales (introduction) - Approche motivationnelle (introduction)
<p><u>Niveau II :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir et utiliser les connaissances en addictologie. - Développer ses compétences en repérage précoce des conduites addictives. - Enrichir sa posture professionnelle avec les outils d'entretien motivationnel et le développement des compétences psychosociales - S'inscrire dans un réseau de professionnels ressource en addictologie en favorisant le travail partenarial. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales (rappel) - Aspects législatifs - Adolescence et conduites à risques - Approche motivationnelle (approfondissement) - Addictions sans substances - Compétences psychosociales (approfondissement)
<p><u>Niveau III :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les situations complexes rencontrées dans la pratique - Revenir sur la mise en pratique des connaissances acquises - Acquérir de nouvelles connaissances - S'informer sur l'actualité de l'addiction 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualités de l'addictologie - Approche motivationnelle (prolongement) - Analyse de la pratique

Temporalité :

Le niveau I et le niveau II se compose de 3 journées de 7 h chacun, le niveau III d'une journée de 7h. Chaque niveau est indépendant l'un de l'autre mais le niveau suivant ne peut être suivi sans avoir participé au précédent. Il est recommandé de laisser du temps entre chaque niveau afin d'intégrer et de pratiquer les différentes notions acquises.

Méthodes pédagogiques

A travers une pédagogie active, expérientielle et participative les apports théoriques et exercices pratiques (diaporama, exemples d'outils, travaux de groupe, etc.) s'alternent. L'ensemble des supports pédagogiques est transmis aux stagiaires sur un espace numérique.

Financeurs :

L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, dans le cadre des crédits non reconductibles.

b. Modalités spécifiques d'intervention

Niveau spécifique :

Il peut être proposé des formations à destination de publics spécifiques (ex. : bénévoles, infirmiers, salariés de l'IAE...). Dans ce cadre, un contenu spécifique est élaboré à partir des modules préexistants et tenant compte des spécificités des bénéficiaires de la formation et du public auprès duquel ils interviennent). La durée peut en être variables (2 à 4 jours généralement).

Ces formations font l'objet de demande de financement auprès de l'ARS.

Formation sur-mesure :

Les institutions ayant repérées des besoins en formation de leurs salariés peuvent bénéficier de formation en intra. Celles-ci sont construites sur-mesure en fonction des besoins de l'institution, leur durée est variable (généralement 3 jours). Elles font l'objet d'un financement propre de la part de l'institution destinataire.

Ancrage territorial

Les domaines d'intervention du service de prévention / formation sont multiples et variés :

Scolaire :

- Education nationale (écoles primaires, collèges, lycée)
- Privés (MFR, établissements privés)

Formation :

- Centres de formation
- Centres de Formation des Apprentis

Collectivités :

- Mairie ou Communauté de Communes
- Conseil régional
- Centres sociaux, maisons pour tous, maisons de quartier
- Conseil départemental

Structures sociales et médico-sociales

- Missions locales
- Foyers d'hébergement
- DAME / ESAT
- Associations locales
 - AHI (Accueil, Hébergement, Insertion)
 - PE (Protection de l'enfance)
 - PA (Personnes Agées)
 - PH (Personnes Handicapées)
- Centres sociaux, maisons pour tous, maisons de quartier

Judiciaires

- Protection judiciaire de la jeunesse
- Service de probation et d'insertion
- Stage « stupéfiants »

Entreprises

Secteurs privés ou publiques

Structures supports / partenaires

- FRAPS 28
- APLEAT ACEP
- OPPELIA-VRS
- ESPACE 45
- Fédération Addiction

Instances participatives

- CAPS
- CLS
- CLSM
- CPTS
- Cafés des partenaires avec les CTSF

5. Gestion des paradoxes

CSAPA, signifie Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, la mission de prévention fait donc partie intégrante de ce que doit obligatoirement proposer un CSAPA, mais aujourd'hui encore, ce service n'a pas de financement fixe ni pérenne. En effet, la prévention n'a pas de financement lié à ceux qui sont attribués à un CSAPA. Pour exister, le service prévention d'un CSAPA doit, chaque année, répondre à des appels à projets et chercher des sources de financements.

Le service prévention prend une place de plus en plus importante dans la lutte contre les conduites addictives. En effet, la première orientation de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 est de doter chacun de la liberté de choisir. Cette liberté exige donc, dans un premier temps, de disposer des compétences psycho-sociales permettant d'éviter des comportements à risque. Concrètement, cela signifie que la prévention et l'éducation sont une priorité en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le service prévention tente de répondre à toutes les demandes d'interventions qui ne font qu'accroître ces dernières années. Le problème étant que les budgets, à l'inverse, s'amenuisent.

Il arrive que le service Prévention du CICAT réponde à des appels à projets via des plateformes numériques qui devraient simplifier les demandes cependant elles restent complexes et longues à remplir. Les réponses aux appels à projets ne sont pas toujours positives et ne sont en tout cas, jamais garanties. Il faut savoir que plusieurs structures peuvent répondre à un même appel à projets et que cela crée une concurrence entre des établissements pourtant partenaires. Vivre au rythme des appels à projets empêche d'avoir un avenir serein au service prévention. De plus, lorsque des financements sont accordés, ils ne sont versés souvent que plusieurs semaines après, il y a donc 2 cadences entre la réalité de terrain et les financeurs. Chercher des sources de financements puis y répondre prend du temps aux chargées de prévention du CSAPA, c'est du temps en moins sur le terrain face au public alors que, nous l'avons évoqué, les demandes d'intervention ne font qu'augmenter. Un même projet peut avoir plusieurs sources de financements, c'est autant de travail d'écriture, de réponse et d'attente avant que celui-ci ne puisse voir le jour, c'est autant d'évaluations et de bilans à faire également une fois que

ce projet se met en place. Le service prévention est donc financé grâce à des interventions sur devis mais il l'est surtout, en grande majorité, par ces financements d'appels à projets.

Autre paradoxe au sein du CICAT, si une intervention doit se faire avec un binôme prévention / CSAPA, sur une action financée et portée par le service prévention, il faut que ce dernier indemnise le CSAPA qui a participé au projet.

6. Projection sur 5 ans (2024 – 2028)

a. Organisme de formation

Le service a pour objectif de devenir Organisme de formation en faisant les démarches au cours de l'année 2024.

b. Qualiopi

Une fois l'obtention de l'agrément Organisme de formation, le service de Prévention et Formation entamera les démarches Qualiopi en s'appuyant d'une « structure référente » entre 2024-2025.

c. Renouvellement agrément éducation nationale

L'agrément ayant une validité de 5 ans et arrivant à échéance en décembre 2024, le service réitéra sa demande. Cet agrément est nécessaire pour pouvoir intervenir dans les établissements scolaires publics.

d. Catalogue de formation

Le catalogue de formation va être en écriture en 2024 afin de pouvoir le joindre à la demande d'Organisme de formation puis à la démarche Qualiopi.

e. Programmes à développer

En fonction des financements obtenus, l'équipe souhaite créer et/ou mettre en place différents programmes, notamment :

- Cap Colibri (Cf. programmes prometteurs) en 2023 lancement des demandes de financements avec un accord sur début 2024 pour la dernière partie.
- Clever Club (2024-2025)
- Programme écrans (2025 ou 2026)
- Programme sport (2025 ou 2026)
- Programme justice détention MILDECA Justice /2025
- Programme à destination du public porteur de handicap (2026)

f. Création d'un tiers-lieu (2027-2028)

Descriptif du projet :

Création d'un lieu permettant d'accueillir les activités du CICAT annexes au soin : prévention, éducation thérapeutique du patient, consultation jeunes consommateurs, conseils aux professionnels et aux usagers.

Objectifs :

- Pour les professionnels : s'équiper d'outils pour mieux repérer, accompagner et orienter leurs usagers souffrant de difficultés liées à l'addiction, mais aussi proposer un espace d'échanges de pratiques et des pistes d'actions de prévention au sein de leurs structures
- Pour les consommateurs et leur entourage : permettre l'accès à une information vérifiée et actualisée, et se faire accompagner par des professionnels référents en leur offrant un espace de paroles en dehors de toute considération médicale
- Pour les professionnels du service prévention du CICAT : disposer d'un lieu permettant une meilleure visibilité de leur activité et un espace de formation dédié

Développements à prévoir :

- Un nouveau lieu : emplacement et aménagement à repenser (meilleure visibilité et accessibilité)
- Création poste d'accueil / secrétariat : le lieu sera ouvert au public, usagers ou professionnels, ce qui implique la présence permanente d'un chargé d'accueil.

g. Evolution du personnel

- Formations de formateurs, chargés de projet, cynologue
- Formations éventuelles dans le cadre des CJC
- Evalueur certifié – démarche qualité
- Bilans de compétences
- Validation des acquis d'expériences